



Assemblée générale

Distr. limitée
20 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Cinquième Commission

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

**Projet de décision présenté par le Rapporteur
à l'issue de consultations officielles**

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions
et décisions adoptées par le Conseil économique et social
à sa session de fond de 2000**

La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre acte des rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000, publiées sous la cote A/C.5/55/25 et Corr.1 et Add.1 et, s'agissant des recommandations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/C.5/55/SR.41), autorise le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 856 400 dollars aux fins de la mise en oeuvre des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000, pour des activités approuvées¹ et prie le Secrétaire général de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, dans le cadre de l'examen du deuxième rapport sur l'exécution du budget.

¹ Résolution 2000/22, du 28 juillet 2000 et décision 2000/311 du 22 novembre 2000 du Conseil économique et social.